

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 mai 2014.

Le quinze mai de l'an deux mille quatorze, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard PACAUD maire de la commune d'Hénonville.

Etaient présents : MM. BOURGHELLE, DECAGNY, DOUTRELEAU, FAUCHER, LE MAREC, MAUBERT, MEURIER, PACAUD, Mmes FROISSART, LESOBRE, LUSSON et ROMIGIERE.

Absents excusés : M. DELACOUR qui donne pouvoir à M. DOUTRELEAU

Objet : commission communale des impôts directs :

A la suite de l'élection municipale du 30 mars 2014, le conseil municipal a procédé à l'élection de la commission communale des impôts directs.

Sont élus :

Titulaires :

M. Léopold MEURIER
M. François DOUTRELEAU
M. Benoît DECAGNY
Mme Chrystelle LESOBRE
M. Hervé LE MAREC
M. Stéphane DOUTRELEAU

Suppléants :

M. Philippe DELACOUR
Mme Sophie LUSSON
Mme Joëlle FROISSART
M. Olivier BOURGHELLE
M. Mickaël MAUBERT
Mme Danièle DAVID

Objet : commission d'urbanisme

A la suite de l'élection municipale du 30 mars 2014, et de la démission de M. SAGEOT Daniel, le conseil municipal a procédé à l'élection de la commission d'urbanisme

Sont élus :

M. Sébastien FAUCHER
M. Hervé LE MAREC
M. François DOUTRELEAU
M. Benoît DECAGNY

Objet : commission d'appel d'offres :

A la suite de l'élection municipale du 30 mars 2014, le conseil municipal a procédé à l'élection de la commission d'appel d'offres.

Sont élus :

Titulaires :

M. Philippe DELACOUR
M. Mickaël MAUBERT
Mme Chrystelle LESOBRE

Suppléants :

M. François DOUTRELEAU
M. Léopold MEURIER
M. Hervé LE MAREC

Objet : délégué secteur local d'énergie :

A la suite de l'élection municipale du 30 mars 2014, le conseil municipal a procédé à l'élection du délégué du secteur local d'énergie.

Est élu :

Titulaire :

M. Hervé LE MAREC

Objet : délégués du syndicat intercommunal des classes d'environnement :

A la suite de l'élection municipale du 30 mars 2014, le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués du syndicat intercommunal des classes d'environnement.

Sont élus :

Titulaires :

M. Mickaël MAUBERT

Mme Sophie LUSSON

Suppléants :

M. Sébastien FAUCHER

Mme Mélanie ROMIGUIERE

Objet : délégués du syndicat de la Troësne :

A la suite de l'élection municipale du 30 mars 2014, le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués du syndicat de la Troësne.

Sont élus :

Titulaires :

M. Philippe DELACOUR

M. Léopold MEURIER

Objet : délégués de l'ADICO :

A la suite de l'élection municipale du 30 mars 2014, le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués de l'Association pour le Développement Informatique des Collectivités de l'Oise.

Sont élus :

Titulaire :

M. Léopold MEURIER

Suppléant :

M. Hervé LE MAREC

Objet : délégués de l'ADTO :

Vu les articles L 1524-5 et L1524-3 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1524-1 du Code général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M. Gérard PACAUD comme titulaire et Mme Sophie LUSSON comme suppléante, pour être représentants aux assemblées générales et spéciales des actionnaires minoritaires de la société ADTO, Accepte l'augmentation du capital social de la société,

Renonce au droit préférentiel de souscription au profit du Conseil Général de l'Oise

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

Objet : autorisation pour le maire à ester en justice :

Monsieur le Maire expose que considérant que l'association « BIEN VIVRE A HENONVILLE » a décidé de contester le jugement rendu le 21 janvier 2014 par lequel le tribunal administratif d'Amiens a rejeté sa requête concernant l'annulation de la convention de mise à disposition du château d'Hénonville à la société « GRAND CHEMIN », Il convient d'autoriser le maire à ester en justice afin de défendre les intérêts de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à ester en défense sur la requête introduite devant la cour administrative d'appel de Douai par l'association « BIEN VIVRE A HENONVILLE » sous le numéro 14DA00556

Et de désigner Maître Marie-Christine DAGOIS GERNEZ 45 rue Desgroux à Beauvais aux fins de représenter la commune d'Hénonville dans le cadre de cette instance.

Objet : formations des élus :

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'afin de garantir le bon exercice des fonctions d'Elu local, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré, décide d'autoriser les élus à bénéficier d'une formation.

Objet : concours du receveur municipal et attribution d'indemnité :

Le maire informe l'assemblée que la commune peut demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et afin de l'aider dans la confection des documents budgétaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil à taux plein à M. DIEDRICH receveur municipal à MERU.

De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Objet : procédure de délégation de service public :

M. le maire expose : depuis le 1^{er} janvier 2012 et pour une durée de 3 ans, la commune a signé une DSP avec l'association ILEP pour la gestion et l'accueil périscolaire et la restauration scolaire des enfants de la commune.

Il convient donc d'entamer de nouveau une procédure de délégation de service public au terme duquel la commune signera un contrat d'affermage confiant la gestion au délégataire qu'elle aura choisi.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'entamer une procédure de DSP pour la gestion de l'accueil périscolaire et la restauration scolaire et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Objet : décision modificative :

Voir feuille jointe

Et ont signé au registre les membres présents :